

RAPPORT EPRD-PGFP

1. Etat d'avancement du CPOM

Le périmètre du CPOM médico-social de la Fondation Ildys couvre les activités des 5 EHPADS, du SAMSAH, SAVS, du SESSAD, du C360 et du PCPE.

Sur 14 objectifs négociés, 47 actions ont été recensées.

Au 30 juin 2025 à 6 mois de sa signature au 1^{er} janvier 2025 60% des actions sont réalisées, 17 % sont en cours, 23% non démarrées. Ces dernières sont dépendantes de nos financeurs et liées notamment au lancement d'appel à projets ou de réponse à des appels à projet. Il est à noter que l'objectif de recherche d'un équilibre budgétaire est bien engagé avec des résultats 2024 améliorés.

2. Observations générales de l'EPRD

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D) 2025 est un consolidé des structures personnes âgées, personnes handicapées suivantes :

- Saint Vincent Lannouchen (capacité de 233 lits et places),
- Manoir de Keraudren (capacité de 88 lits et places),
- Résidence La Source (capacité de 82 lits),
- La Retraite (capacité de 87 lits et places),
- SESSAD (15 places),
- SAMSAH-SAVS (capacité de 94 places).

Cet E.P.R.D prend en compte :

- Les nouvelles coupes PATHOS sur les structures suivantes :
 - o Manoir de Keraudren (GMP : 786, PMP : 236)
 - o Résidence La Source (GMP : 725, PMP : 250)
 - o La Retraite (GMP : 723, PMP : 239).
- L'arrêté ARS portant extension au 1^{er} janvier 2025 de 5 nouvelles places d'HP sur le Manoir de Keraudren.

- Les arrêtés du Conseil Départemental pour forfaits dépendance, la dotation globale du SAMSAH-SAVS et la détermination des tarifs applicables aux résidents (taux directeur de 3%).
- Les consignes de l'ARS :
 - o Un taux d'actualisation de 2,35% sur l'équation tarifaire pour la partie soins du forfait global unique et 0,82% sur les autres financements (HT, AJ, PASA, FICOMP),
 - o Une valeur du point GIR pour le second semestre 2025 à 7,84 €, soit une évolution de 2% sur le forfait dépendance pour les 6 derniers mois de l'année,
 - o Sur le secteur PH un taux d'actualisation de 0,93% sur la base reconductible au 1^{er} janvier 2025.
- La fusion des sections tarifaires soins et dépendance. Le Finistère expérimente au 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 18 mois la fusion des deux sections avec pour conséquences :
 - o Un cadre rénové et simplifié pour le financement des EHPAD,
 - o Un forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie sera fixé par le Directeur général de l'ARS à la place des actuels forfaits afférents aux soins et à la Dépendance.
- Des recherches d'économies sur tous les postes de charges (exploitation, masse salariale, structure), une volonté de conserver un outil de production efficient et adapté qui passe par un plan pluriannuel d'investissements ambitieux. L'objectif de ces mesures et de viser l'équilibre budgétaire afin d'assurer la pérennité du modèle.

3. Compte(s) de résultat EPRD (ERRD N-1 / EPRD N)

L'E.P.R.D 2025 laisse apparaître un déficit de **145 K€** vs -206 K€ en 2024 (-972 K€ en 2023).

Cette amélioration repose essentiellement sur :

- Une augmentation des produits en lien les nouvelles coupes PATHOS, l'extension de 5 places sur le Manoir de Keraudren, la hausse des tarifs de 3% à la charge des résidents et l'actualisation du forfait global unique et des autres financements,
- En 2024 les EHPAD de la Fondation enregistraient :
 - o 321 K€ de crédits de fin d'années pour ESMS en difficultés et 228 K€ de crédits formations,
 - o 388 K€ de bouclier tarifaire sur l'énergie (vs 46 K€ en 2025 sur l'EHPAD de la Retraite),
 - o 243 K€ de recettes liées au dispositif « séjours répits ».
- L'actualisation des charges et produits s'effectue avec :
 - o des taux d'évolutions contenus,
 - o des charges et produits anticipés,
 - o des charges et produits calculés et ajustés (dotations aux amortissements et provisions retraite).

3.1 Les Prévisions de Recettes

3.1.1 Les produits de groupe 1

3.1.1.1 Les produits assurance maladie

A défaut de communication des notifications aux établissements, les produits inscrits à l'EPRD 2025 respectent les consignes de l'ARS communiquées par mail le 12 juin.

<u>EHPAD LA SOURCE</u>							
	HP	FICOMP	AJ	HT	PASA	PFR	TOTAL
Bases reductibles	1 410 628	349 672					1 760 300
EPRD 2025	1 612 770	352 539					1 965 309
<u>EHPAD MANOIR DE KERAUDREN</u>							
	HP	FICOMP	AJ	HT	PASA	PFR	TOTAL
Bases reductibles	1 300 499	437 829	98 921		72 825		1 910 074
5 places	100 112						100 112
EPRD 2025	1 601 796	441 419	99 732		73 422		2 216 369
<u>EHPAD LA RETRAITE</u>							
	HP	FICOMP	AJ	HT	PASA	PFR	TOTAL
Bases reductibles	1 112 640	291 715	0	49 294	71 534		1 525 183
EPRD 2025	1 258 671	294 107	0	49 698	72 121		1 674 597
<u>EHPAD SAINT VINCENT LANNOUCHEN</u>							
	HP	FICOMP	AJ	HT	PASA	PFR	TOTAL
Bases reductibles	4 283 675	1 298 397	156 440	352 662	72 825	173 867	6 337 865
EPRD 2025	4 384 342	1 309 043	157 722	355 554	73 422	175 293	6 455 376
<u>SESSAD</u>							
	ARS						TOTAL
Base reductible	393 742						393 742
EPRD 2025	397 404						397 404
<u>SAMSAH</u>							
	ARS	CD					TOTAL
Base reductible	1 365 286	510 632					1 875 918
EPRD 2025	1 377 983	515 738					1 893 721

3.1.1.2 Les produits à la charge du département

Les produits inscrits à l'EPRD sont ceux notifiés par le Département auxquels a été ajouté l'écart favorable pour l'EHPAD de La Retraite de la convergence de la nouvelle valeur du point GIR (7,84 € vs 7,39 €) sur le second semestre.

	Keraudren	La Source	Lannouchen	Sous Total	La Retraite	Total
Montant du forfait dépendance 2025 notifié	193 632	208 223	456 290	858 145	199 889	1 058 034
Tx d'évolution du forfait dépendance	0	0	0	0	13 920	13 920
Part versée par le Département	399 480	400 453	1 121 998	1 921 931	356 905	2 278 837
PHV		60 000	90 000	150 000		150 000
EPRD 2025	593 112	668 676	1 668 288	2 930 076	570 715	3 500 791

3.1.1.3 Les produits à la charge de l'utilisateur

Les produits inscrits à l'EPRD sont ceux notifiés par le Département et bénéficient d'un taux directeur fixé à 3% pour l'année 2025.

3.1.2 Les produits de groupe 2 et 3

Comme mentionné en préambule, les produits des groupes 2 et 3 sont impactés par :

- Le bouclier tarifaire 2023 sur l'énergie perçu en 2024 pour 388 K€ vs 46 K€ perçu en 2025 au titre de 2024,
- L'absence de produits liés aux séjours répit (243 K€),
- La consommation des crédits non reconductibles (2024) liés à la formation en 2025,
- L'ajustement des reprises de provisions pour risques et charges ainsi que la consommation des fonds dédiés.

3.2 Les Prévisions de dépenses

3.2.1 Les dépenses de groupe 1 – dépenses afférentes à l'exploitation courante

Ce groupe de dépenses évolue de 2,77%, soit **+136 K€** vs Etat Réalisés des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D) 2024. Cette évolution se base sur l'ajustement des prévisions au réel constaté sur les premiers mois de l'exercice 2025. Cette évolution reste maîtrisée et s'inscrit dans le cadre d'un plan d'efficacité initié par la Fondation depuis près de deux ans.

3.2.2 Les dépenses de groupe 2

Ce groupe de dépenses évolue de 2,84%, soit **+622 K€** et s'explique par :

- Un GVT de 1,26 % soit +261 K€,
- Des créations de postes à hauteur de 208 K€,
- Une hausse du taux de charges sociales : + 104 K€
- Formations et divers : + 49 K€.

3.2.3 Les dépenses de groupe 3 – charges afférentes à la structure

Ce groupe de dépenses évolue de **-429 K€** et s'explique par :

- L'ajustement des provisions : -512 K€ (départs à la retraite, travaux, fonds dédiés),
- + 83 K€ lié à l'évolution des autres charges (contrats de maintenance, loyers, divers ...).

4 Tableau de financement & Analyse financière

Le tableau de financement laisse apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement de 341 K€. La CAF d'un montant de 783 K€ reste insuffisante pour financer :

- 289 K€ de remboursements d'emprunts,
- Un plan pluriannuel volontariste de 835 K€ pour accompagner l'entretien, l'adaptation et la modernisation de l'outil de production compte tenu des taux de vétusté.

Le fonds de roulement net global 2025 reste positif et s'élève à 844 K€.

En terme d'endettement la structure reste bien en deçà des normes et continue à se désendetter :

- Taux d'endettement : 26,03% (<50%),
- Durée apparente de la dette : 3,55 (<10 ans),
- CAF/remboursement : 2,71 (>1)

La trésorerie de la structure qui se situe autour de 4 M€ correspond à 47,57 jours de consommation. Ce niveau est faible (< 2mois). Une attention particulière reste à apporter au regard du PGFP car on observe une diminution de cette trésorerie sur 4 années.

5 PGFP

5.1 Investissements

Un niveau d'investissement de 835 K€ est conservé sur l'intégralité du PGFP.

5.2 Recettes

Les produits du PGFP tiennent compte :

- De l'application de taux directeur pour simuler les variations des recettes issues du groupe 1 (3% sur l'hébergement, 1,20% sur la dépendance et 2% sur le soin),
- Le passage de l'EHPAD de la Retraite en tarif global avec pharmacie à usage intérieur au 1^{er} janvier 2026,
- Extension de 2 nouvelles places d'HP sur le Manoir de Keraudren au 1^{er} janvier 2026,
- Les groupes 2 & 3 évoluent des variations des reprises de provisions (départs à la retraite – travaux) et hors consommations de crédits non reconductibles (formations notamment).

5.3 Charges

Les dépenses du PGFP tiennent compte :

- D'un taux d'évolution de 1,5% sur les charges d'exploitation,
- D'un taux d'évolution de 2% des frais de personnel, prise en compte des indemnités prévisionnelles de départs à la retraite et les ajustements d'effectifs en fonction des appels à projets,
- D'un taux d'évolution de 2,2% sur les charges de structure, l'ajustement des charges financières et des provisions pour risques/charges et des fonds dédiés.

6 Conclusion

La réalisation de l'EPRD et du PGFP demeure un exercice complexe en raison de toutes les incertitudes compte tenu de l'absence de véritable politique publique du grand âge qui anticipe suffisamment le mur démographique de 2030 :

- Un manque de visibilité sur les recettes (coupe PATHOS de Saint Vincent Lannouchen à venir, fusion dépendance-soin et instauration d'un forfait global unique). En l'état sans refonte du référentiel PATHOS intégrant les actions de prévention, les ESMS mettant en œuvre un politique de prévention du risque gériatrique sont pénalisés.
- Des recettes complémentaires liées aux coupes PATHOS et un plan de rigueur mis en place dans la Fondation sur tous les groupes de dépenses pour assainir la situation. Ces mesures ne doivent pas cacher les insuffisances de financements de certaines mesures salariales (valeur du point, primes grand âge, ...) qui ont fragilisé la situation patrimoniale du secteur médico-social et fortement impactées sa trésorerie.
- Impacts des projets architecturaux à venir en particulier sur le site de Keraudren dans le cadre de l'appel à projet pour la redistribution des places du CCAS de Brest. Ce projet est en cours de discussion avec le bailleur social BMH.

Malgré tout, le PGFP laisse apparaître pour la première fois depuis 2020 une courbe ascendante visant l'équilibre sur le secteur PA/PH mais avec les incertitudes et rigueurs budgétaires citées ci-dessus.

Evolution des résultats

